

Capago Algérie alerte les demandeurs de visa France : interruption temporaire de France-Visas ce mercredi matin

Capago Algérie alerte les demandeurs de visa France. Les personnes ayant un rendez-vous pour le dépôt d'une demande de visa pour la France ce mercredi 8 juillet devront prendre leurs dispositions. Dans un [communiqué publié en urgence](#) dans la soirée de mardi sur sa page Facebook, **Capago Algérie** a annoncé une interruption temporaire du portail **France-Visas**, indispensable à la procédure de demande.

Selon le prestataire, le site **France-Visas** sera indisponible **mercredi 8 juillet de 7h30 à 9h00** en raison d'une coupure technique programmée. Durant cette période, les demandeurs ne pourront pas accéder au service en ligne.

Afin d'éviter tout retard ou désagrément lors de leur rendez-vous, Capago Algérie invite les demandeurs à se présenter dans ses centres **munis de leur formulaire de demande déjà rempli et signé**.

Le prestataire précise que cette précaution permettra de limiter les perturbations liées à l'indisponibilité temporaire du portail.

Cette interruption ne concerne que le site **France-Visas** et reste limitée à une durée d'environ une heure et demie.

Le rôle de Capago Algérie

Pour rappel, **Capago Algérie** est le prestataire chargé de recevoir les [demandes de visas pour la France en Algérie](#). L'entreprise assure notamment l'accueil des demandeurs, la collecte des dossiers et des données biométriques ainsi que la transmission des demandes aux autorités consulaires françaises.

En revanche, Capago ne prend aucune décision concernant l'octroi ou le refus des visas. Cette compétence relève exclusivement des consulats de France, qui examinent les dossiers et statuent sur les demandes.

Les demandeurs ayant un rendez-vous mercredi matin sont donc invités à vérifier que leur dossier est complet avant de se rendre au centre Capago, en particulier que leur formulaire de demande est correctement rempli et signé, conformément aux recommandations du prestataire.